59e ANNÉE. — N° 91 VENDREDI 1er AOUT 1919

10 c. **Journal du Lot** 10 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne ou son espace)..... 50 cent.
RÉCLAMES (— de —) 3e page..... 1 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Une saine appréciation sur le rôle de la Chambre. Dès maintenant songeons à nommer des représentants soucieux de l'avenir de la France, non de celui des autres nations !... — La conférence syndicale internationale d'Amsterdam. — L'offensive de Bella Kuhn. — En Espagne.

Charles Sarrus de « Paris-Télégrammes » consacre au rôle actuel de nos députés une chronique que nos lecteurs liront avec intérêt :

« On peut vraiment se demander pourquoi la Chambre siège encore ? Ce qu'elle a à faire de sérieux, elle ne veut pas s'en occuper, et, alors elle perd son temps à discuter des interpellations qu'inlassablement l'opposition dépose, même lorsqu'elle est convaincue qu'elle est battue d'avance.

Si elle avait encore quelque courage, l'assemblée du Palais-Bourbon voterait les impôts nécessaires pour clarifier un peu la situation financière du pays. Mais allez demander à des députés de plus en plus préoccupés des élections, de se présenter devant les électeurs après avoir grevé leur budget de taxes et d'impôts nouveaux...

Ce n'est pas un coup à faire, aussi ne le fera-t-on pas, on laissera à la nouvelle Chambre la responsabilité de ces lourdes charges.

Et cependant ce serait bien la législative actuelle qui devrait laisser à celle qui lui succèdera les recettes équivalentes aux dépenses qu'avec une prodigalité inouïe et imprudente elle a inscrites au budget de l'Etat.

Il y a bien quelques dizaines de députés qui pensent ainsi, mais leur bonne volonté reste inopérante devant la force d'inertie que leurs collègues leur opposent et que ne peut même vaincre l'activité ingénieuse du Ministre des Finances.

Pourquoi ne voulant rien faire de sérieux la Chambre siège-t-elle si souvent ? C'est cela qui est incompréhensible. Sans doute elle a à ratifier le traité de paix, mais en attendant les conclusions que lui prépare la grande commission peut-être pourrait-elle ne pas se réunir aussi souvent sous le prétexte futile d'interpellations.

C'est qu'ils sont plusieurs qui, dans cette Chambre expirante, veulent comme on dit, jouir de leur restant de souveraineté. Ils savent qu'ils ne seront pas réélus surtout si Clemenceau préside aux élections, et ils s'acharnent à vouloir le renverser tout en se doutant cependant que, dans ce combat, ils seront battus et qu'il ne leur restera que la peau qui ne sera pas celle du Tigre.

Ce sont ces persistances incorrigibles qui, par leur entêtement, laissent supposer que la Chambre ne cherche qu'à proroger ses pouvoirs jusqu'au printemps prochain. Le reproche qu'on adresse de divers côtés à nos députés n'est pas fondé. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à se rappeler de récents débats.

Par les votes tendant à une démobilisation rapide, à la suppression de la censure et au retour de la liberté publique par la levée de l'état de siège, la majorité a en effet prouvé qu'elle ne voulait pas retarder de plusieurs mois la consultation du pays.

Mais, elle pense cette majorité et non sans raison, que pour procéder à ces élections à une date prochaine une démobilisation complète est indispensable afin que le corps électoral soit au complet. Elle estime encore cette majorité qu'il serait de mauvaise politique de faire voter les démobilisés dès le lendemain de leur retour au foyer. Il faut à son avis, leur laisser le temps de reprendre contact, de se refaire à la vie de l'arrière, de redevenir enfin simple citoyen et électeur capable d'entendre et de juger sainement et en toute liberté ceux qui sollicitent leurs suffrages. Sans cette précaution élémentaire et même nécessaire, les élections ne pourraient avoir lieu que dans des conditions défectueuses. Et ce raisonnement n'est nullement dépourvu de bon sens. D'ailleurs le gouvernement l'a pris en considération, il hâte la démobilisation et tout permet d'espérer que les derniers démobilisés pourront suivre la campagne électorale et faire leur choix parmi les candidats qui brigueront le mandat de député.

Le choix, s'il m'est permis de leur donner, non pas des conseils mais mon sentiment personnel, devrait être aisé. Aux prochaines élections il n'y a que fort peu de choses à demander aux futurs législateurs. D'abord leur adhesion franche et loyale aux institutions républicaines, d'exercer leur mandat avec probité, de repousser toutes les surenchères des partis extrêmes aussi bien en politique qu'en matière financière. Ni réaction, ni révolution. Pour être vieille, la formule est toujours d'actualité : d'éviter de discréditer le régime parlementaire avec des séances scandaleuses, de respecter la liberté de discussion, de se convaincre que la violence n'est pas un argument. Enfin, et surtout, de ne pas considérer le mandat de représentant du peuple comme un métier que l'on doit exercer toute l'année. Car c'est là véritablement une des causes du malaise dont souffre le parlementarisme français. La Chambre siège trop, elle fait trop de lois et surtout trop de mauvaises lois. Si elle revenait à la stricte application de la constitution elle n'aurait qu'une session ordinaire de 5 mois environ et dès lors, le député pourrait conserver la direction de ses affaires particulières. Il ne le peut pas avec des séances presque permanentes. Seuls les avocats et les journalistes peuvent continuer à plaider et à écrire en même temps qu'ils siègent à Paris ; leurs collègues, médecins, industriels, négociants n'ont pas cette facilité.

Depuis longtemps on parle d'une loi sur les incompatibilités parlementaires ; mais elle n'est jamais discutée. Elle ne le sera jamais. Pour qu'elle puisse être votée, il faudrait qu'elle fût au moins équitable et qu'elle interdise non seulement aux financiers et gens d'affaires de s'occuper de ce qui constitue leur métier, mais encore aux avocats et journalistes de plaider et d'écrire des articles tant qu'ils auront l'honneur d'être l'élu du peuple. Et ça, ce n'est pas demain que nous le verrons.

Mais me voilà loin de l'exposé de mes sentiments au sujet du choix d'un député ; j'y reviens. Pour ma part, quand je serai appelé à mettre mon bulletin dans l'urne, je n'inscrirai sur la liste que je déposerai, que les noms de républicains sincères et loyaux, plus soucieux de l'avenir de la France que de celui des autres nations, partisans de tous les progrès sociaux dans l'ordre, doués d'un solide bon sens, et beaucoup de clairvoyance et exempts de cette ambition malsaine qui fait que beaucoup d'élus pour devenir ministre, intriguent, manœuvrent, critiquent et combattent ceux qui le sont pour le plaisir de prendre leur place.

Ce sont ces rivalités toujours vivaces qui nous ont toujours valu cette instabilité ministérielle que condamnent les bons esprits. Electeurs, essayez donc de la stabilité gouvernementale. L'essayer, c'est l'adopter. Vous verrez que vos affaires s'en trouveront mieux. »

⁂

Une conférence syndicale internationale a lieu actuellement à Amsterdam.

Une question capitale y est discutée : la reconnaissance de la responsabilité allemande dans le conflit mondial.

Déjà, à Berne, les délégués Boches avaient essuyé un blâme de la part de M. Jouhaux et de M. Bunning, au nom des ouvriers anglais. Après leurs déclarations, les délégués allemands avaient demandé qu'on ne discutât pas plus avant. La paix n'était pas encore signée ; on en resta là.

Aujourd'hui, à Amsterdam, la question de la responsabilité de la guerre a été nettement posée. Le délégué anglais Appleton et M. Jouhaux, secrétaire général de la C. G. T., ont mis Legien sur la sellette après que le délégué belge Martens eut reproché aux socialistes allemands leur conduite avant et pendant la guerre. Le socialiste belge a conclu que la collaboration des Allemands à la nouvelle Internationale était impossible et que, dans tous les cas, la délégation belge s'y refuserait si les Allemands n'exprimaient pas le désaveu de leur attitude.

Le désaveu n'a pas été exprimé.

Le discours qu'a prononcé Legien n'en est pas un, et, vraiment, il faut être d'esprit singulièrement conciliant pour donner ce caractère à la résolution allemande qu'a lue M. Sassenbach.

Nous verrons, dit notre confrère des *Débats*, si cette déclaration satisfait la commission à laquelle elle est soumise ; elle ne contient aucun engagement pour l'avenir, et c'est un véritable document allemand. Si les syndicalistes réunis à Amsterdam s'en contentent, ils prouveront que leur manie d'amnistier tout et tous s'étend aux fautes les plus graves ; mais il est douteux que cette indulgence soit partagée par tous ceux qui ont eu à subir le joug allemand durant cette guerre et tous ceux qui n'oublient pas ce qu'a toujours été la bonne foi allemande !...

— A la séance d'hier, le Congrès a voté un ordre du jour de M. Jouhaux affirmant la responsabilité allemande dans le conflit. Les délégués Boches se sont inclinés.

C'est un premier pas dans la capitulation nécessaire de nos ennemis.

⁂

L'offensive hongroise contre les Roumains a complètement échoué. Grâce à la riposte énergique de nos Alliés, l'armée de Bella Kuhn a dû se replier en désordre.

L'occasion paraît bonne pour décider les Alliés à ouvrir les yeux et en finir avec le dangereux foyer de bolchevisme de Budapest.

Toute hésitation serait une faute qui pourrait nous coûter cher dans l'avenir.

⁂

Le nouveau ministère conservateur espagnol qui a loyalement sollicité l'appui des libéraux sur les questions vitales pour le pays, a déjà subi un assaut violent des conservateurs intransigeants.

M. de la Cierva d'abord M. Maura ensuite ont engagé la lutte contre M. Sanchez Toca.

Ce dernier a obtenu un double succès.

Voilà le terrain déblayé pour lui. S'il persiste dans la voie qu'il s'est tracée, s'il veut réellement l'union avec les libéraux et le rapprochement sincère avec l'Entente, le nouveau Cabinet est assuré d'un succès prolongé.

L'Espagne se meurt de son isolement. Son union avec l'Entente peut seule mettre fin aux innombrables difficultés au milieu desquelles elle se débat depuis plusieurs années.

INFORMATIONS

Pour le retour du château de Chambord à la France

Des listes de pétition couvertes déjà de signatures d'un certain nombre de maires du Loir-et-Cher et de personnalités politiques circulent dans le département pour le retour du château de Chambord à la France et aux mutilés de la grande guerre.

N. B. — Le château de Chambord appartient actuellement aux Bourbons-Parme, notamment à l'ex-impératrice Zita et à l'ex-tsar des Bulgares Ferdinand. Il a été mis sous séquestre au début de la guerre.

Le rachat des stocks américains

Voici une énumération résumée des principales marchandises qui vont être bientôt jetées sur le marché français.

Transports. — Locomotives, fourgons, trains-hôpitaux, environ 50.000 camions et 50.000 voitures automobiles de place, sidecars, matériel de voirie.

Ravitaillement. — Conserves de viande et de légumes en boîte, lait condensé, chocolat, sucre, confitures et sirops, etc.

Habillement. — Chaussures, couvertures, chaussettes, draps, sous-vêtements, chemises imperméables, boutons, fil, etc.

Agriculture. — Charrues, tracteurs, harnachements, outils de ferme et de jardin.

Divers. — Machines à écrire, livres, cartes, papier, fournitures de bureau, etc.

Contre la vie chère

De bonnes nouvelles sont, dit-on, parvenues au cours de la journée d'hier au sujet des négociations que M. Vilgrain, resté à Londres, poursuit activement. Il s'agit de continuer le système d'achats en commun, notamment pour les blés et pour la viande.

Le gouvernement anglais est disposé à se prêter à toutes les combinaisons d'achats en commun pour diminuer la concurrence sur les marchés du monde et procurer des vivres et des matières premières aux nations alliées dans les meilleures conditions.

La convention franco-américaine au Sénat

Les sénateurs, avec lesquels M. Wilson a conféré, au cours de sa visite au Capitole, ont déclaré, dans l'après-midi, que M. Wilson a l'intention de présenter immédiatement au Sénat, sous une forme de communication, le traité d'alliance avec la France.

Un accord franco-belge

Les conversations engagées à Bruxelles entre le comité de politique nationale et le comité français de la rive gauche du Rhin se sont terminées. Elles avaient pour but de rechercher un accord en considérant les divers aspests de la question rhénane et de fixer les objectifs éventuels d'une action concertée.

Les deux délégations se sont mises d'accord sur un certain nombre de propositions, sous réserve de ratification par leur groupement respectif.

La main-d'œuvre allemande

La *Deutsche Tages Zeitung* apprend de source bien informée qu'une commission allemande composée d'entrepreneurs et d'ouvriers doit se rendre à Versailles pour négocier avec le gouvernement français au sujet de la reconstitution du nord de la France.

La taxe sur les fenêtres du défilé de la Victoire

Le produit de la taxe qui a frappé les locations de fenêtres et balcons pour le défilé du 14 juillet, atteint au total 850.000 fr., ce qui, la taxe étant de 80 %, représente un chiffre brut de location dépassant 1 million, exactement 1.062.500 fr. On a loué depuis 50 fr. par fenêtre jusqu'à 10.000 ou 15.000 fr. pour un balcon et 50.000 fr. pour une façade d'hôtel tout entier.

On fusille en masse à Pétrograd

La situation à Pétrograd a encore empiré. La misère y dépasse tout ce qu'on peut imaginer. La mortalité est effrayante et comme il n'y a aucun moyen de transport et qu'en même temps les cercueils manquent, on ne sait comment enterrer les cadavres.

La férocité des bolcheviks s'est encore exaspérée. Ils ont fusillé en une seule nuit 800 personnes à la forteresse Pierre-et-Paul, qui furent jetées ensuite dans la Néva. La commune n'a même pas enregistré le nom de ces malheureux.

Des travailleurs autrichiens pour nos régions dévastées

M. Loucheur a eu, à Saint-Germain, une conférence avec le chancelier Renner, au sujet de l'emploi de travailleurs spécialistes autrichiens pour la reconstitution de nos régions dévastées.

L'entretien a duré 45 minutes.

La Chambre italienne ratifiera le traité de paix

On annonce à Montecitorio que la Chambre ne prendra ses vacances que vers la fin d'août. L'impression générale est que la ratification du traité avec l'Allemagne sera votée rapidement par la Chambre.

D'autre part, on attend le retour de M. Tittoni qui, avant la signature du traité de paix avec l'Autriche, à, dit-on, l'intention de faire à la Chambre d'importantes déclarations.

Au Monténégro

Selon des renseignements de source sûre parvenus du Monténégro et confirmés par certaines informations italiennes, le roi Nicolas de Monténégro, décidé à jouer ses dernières cartes, se disposerait à envahir son ancien royaume à la tête de bandes de partisans recrutés à prix d'or.

Chambre des Députés

Séance du 29 juillet

La Chambre discute le projet d'un douzième provisoire pour le mois d'août. M. Brousse réclame des économies. Il signale de nombreux cas de gabegies. Il signale que l'adjudication des stocks mis en vente par le ravitaillement sont achetés par des individus qui se sont entendus avant l'adjudication. Ils achètent bon marché les stocks et revendent très cher. Ces stocks, dit le sous-secrétaire d'Etat, peuvent être évalués à 1 milliard 300 millions.

La Chambre passe à la discussion des divers articles du projet qui est voté par 402 voix contre 64.

Séance du 30 juillet

La Chambre vote un projet portant ouverture de crédits additionnels en vue d'améliorer le traitement des fontionnaires de l'enseignement technique.

MM. Lancien et Cachin interpellent au sujet de grèves des cheminots des réseaux bretons.

M. Claveille demande l'ajournement car des négociations sont engagées entre la Compagnie et les grévistes.

MM. de Kerguizac et Lancien combattent l'ajournement.

L'ajournement de l'interpellation est prononcé par 297 voix contre 185.

La Chambre discute le projet relatif à la révision des soldes militaires.

M. Angles demande un relèvement de crédits de 1 milliard pour augmenter les primes de démobilisation qui devraient être portées à 500 francs.

M. Abrami demande la disjonction qui est votée par 300 voix contre 182 et la suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Sénat

Séance du 30 juillet

Le Sénat discute le projet relatif au nouveau douzième provisoire pour le mois d'août. Ce projet a été voté par la Chambre.

Le projet est renvoyé à la commission des finances.

Le Sénat discute le projet modifiant la loi sur la presse. Le projet est voté.

CHRONIQUE LOCALE

Des comptes à rendre !

La poste nous remet une lettre ne contenant que ces quelques lignes : « Et maintenant que vous avez trouvé les wagons d'avoine et de son, que reste-t-il ? Pour aussi exacts que soient vos renseignements, vous n'enlèverez pas les billets de mille que nous avons en poche, pas plus que vous ne ferez supprimer les wagons qui servent à l'expédition de nos denrées et qui nous font gagner tous les jours des billets de mille. Si ça en...nuie quelqu'un, ça nous est égal. nous avons la galette. Ça nous suffit. »

La lettre n'est pas signée évidemment.

L'aimable, l'honnête correspondant qui a écrit ces lignes a un million de fois raison. J'ai la galette, dit-il, et je vous en...voie à la campagne.

Malheureusement, ce n'est pas nous qu'il amènera à la campagne, ce n'est pas nous qu'il hébergera copieusement, sous de frais ombrages pendant les lourds mois d'août et de septembre.

Aux ripailles où le sucre, les confitures, les petits pâtés et tant d'autres bonnes choses, ne manqueront pas, ce n'est pas nous qu'il invitera. La preuve, c'est que s'il avait eu l'intention de nous faire cette amabilité, il aurait rédigé sa missive d'une façon différente.

Seuls ceux qui sont désignés ou qui se sont désignés pour le partage du gâteau électoral, seront de la fête. Grand bien leur fasse. Mais les électeurs pourront bien troubler la fête.

Nous nous contenterons pour notre part, de déambuler sur les voies ferrées afin de découvrir quelques wagons, si c'est possible.

Si c'est possible, en effet, car, hélas ! ce n'est pas hier, ni il y a trois mois que le trafic des wagons a commencé. Wagons disparus, d'avoine, de fourrage, de pommes de terre, de son et de maïs, combien êtes-vous ?

Dix, quinze, trente, cent peut-être ? Depuis que le service du ravitaillement a été inauguré, il y a beaucoup de chance pour que le nombre de ces wagons reste inconnu.

C'est regrettable, parce que ces wagons disparus remplis de denrées étaient destinés aux populations du Lot.

Cependant, il doit y avoir un contrôle. Les wagons ne partent pas seuls : ils sont accrochés à une machine : ils ont un numéro, un lieu d'expédition, une gare de destination.

Et combien ces wagons ont rapporte à leurs expéditeurs ? Des sommes considérables ; on ne saurait en douter.

Pour être juste, il faut reconnaître que les expéditeurs n'opéraient pas tout seuls : quelques courtiers ont bien profité, et nous ajoutons de très bonne foi, de la vente des denrées contenues dans ces wagons.

Mais comment expéditeurs et courtiers ont-ils pu trafiquer impunément sur tant de wagons d'avoine, de maïs notamment ? Le problème est-il insoluble ?

Si les électeurs font bonne œuvre électorale, s'ils nomment pour représentants des hommes qui n'aiment pas les affaires louches, il est certain que ces hommes décideront, dès le lendemain de leur élection, de faire toutes les recherches pour que les tripatouilleurs rendent gorge.

Il serait trop commode que ceux qui ont pillé les biens publics profitassent de l'indifférence, du silence des autorités dont le premier devoir est de faire observer les règles élémentaires de l'honnêteté commerciale, surtout quand l'intérêt, la vie des populations sont engagés.

Attendrons-nous jusqu'après les élections, jusqu'à la constitution de la nouvelle Chambre pour que justice soit faite ? Laissera-t-on les nouveaux riches faire eux-mêmes les élections ?

Il est évident que l'argent ne leur coûtera pas beaucoup à dépenser pour assurer le succès de leurs protecteurs. C'est humain. Ainsi, ils défendront les billets de mille qu'ils ont en poche. Le tout est de savoir s'ils les garderont longtemps impunément, c'est-à-dire si le public ne finira pas par exiger des comptes !

L. B.

Cahors maritime. — Le bateau

I

Un jour de l'an 191..., quelques mois après la déclaration de guerre, un promeneur s'arrêtait devant un amas de planches et de madriers autour desquels circulaient derrière la gare de marchandises, deux ou trois hommes en tenue de travailleurs charpentiers, menuisiers, métallurgistes ou peintres, etc. et un garçon épicier, reconnaissable à sa blouse blanche.

Le promeneur interrogea : « A quoi doit servir tout ce bois ? » La réponse fut rapide : « A construire un grand bateau à vapeur qui ira à Bordeaux, au Havre et à Marseille pour chercher les denrées nécessaires à l'alimentation de la population. »

Le promeneur s'inclina et murmura : « Ça, c'est très bien. » Et il porta ses pas ailleurs.

⁂

Plusieurs mois s'écoulèrent : le même promeneur revit au même endroit planches et madriers, assemblés et présentant une masse informe. Il n'interrogea pas mais on comprit à son regard qu'il paraissait étonné : « Oh, encore quelques semaines et le bateau sera prêt pour aller à Bordeaux, au Havre, à Marseille, chercher, etc. etc. » lui déclara le même garçon épicier.

⁂

En l'année 191..., le même promeneur passant devant la calle de St-Georges, vit, superbe mastodonte, un gabarot flambant neuf. : « Oh ! Oh ! fit-il, ce n'est pas un sous-marin, mais un chic bateau. »

Il interrogea et on lui répondit : « C'est un bateau qui va partir pour Bordeaux, pour le Havre, pour Marseille, », etc. etc.

— « Alors, ça fait deux bateaux que possède Cahors ? » — « Non : c'est l'unique. Mais, voyez, comme il est beau et solide. Il pourra même aller à Decazeville chercher du charbon. »

Le promeneur songea. Le bateau de la gare des marchandises et le bateau de la calle de St-Georges, c'était le même.

⁂

Quelques mois après, le même promeneur s'arrêta sur la calle de St-Georges, et cette fois, il vit sur l'eau, oui, sur l'eau, se balançant au gré des flots, le bateau, qui, bien que solidement amarré, paraissait impatient de fendre les eaux !

« Eh bien, il est prêt, il partira cette fois » cria-t-il à celui qui paraissait le futur capitaine du vaisseau cadurcien ?

« Ta bouche » hurla une grosse voix, et à ce moment, sortit d'une espèce de cabine à l'avant du bateau, un homme noir qui était fort mécontent.

Le promeneur n'insista pas : mais un spectateur complaisant lui dit : « C'est le grand bateau qui ira à Bordeaux, au Havre, à Marseille, etc. etc. »

⁂

En l'année191... le même promeneur revint sur la calle de St-Georges. Le bateau était sur l'eau. Deux ou trois personnes discutaient sur le pont du navire, des amiraux en civil probablement, pensa-t-il. Mais se souvenant du cri « Ta bouche » qui avait répondu quelques mois auparavant à sa question, « c'est le bateau ? » il n'interrogea pas. Il attendit, et tout à coup, il entendit de grands coups de marteau, des bruits de ferraille, de marmite qu'on écrabouille.

Il n'y tint plus : il demanda : « c'est le bateau qui doit aller à Bordeaux, au Havre, à Marseille etc... n'est-ce pas ? Il n'est pas terminé ?

On lui répondit : « Oui, cher monsieur, c'est le bateau qui, etc, etc, il n'est pas terminé. Il sera à vapeur, et on installe une chaudière, puis un système de nageoires. »

« Ah ! merci ! » et le promeneur partit.

L. B.

Légion d'honneur

L'Officiel publie les nominations posthumes au grade de chevalier de la Légion d'honneur des officiers du 7e dont les noms suivent :

Pour chevalier :

Gilg François-Joseph, sous-lieutenant (active) au 7e rég. d'infanterie (détaché au 2e groupe d'aviation comme observateur) : officier observateur en avion, à trouvé en service commandé, pendant un exercice de liaison avec l'infanterie, la mort, le 29 mai 1917. A été cité.

Raye Marie-Henri, sous-lieutenant (réserve) à la 5e compagnie du 7e rég. d'infanterie : très bravs officier, déjà deux fois cité pour sa bravoure et son dévouement. A trouvé une mort glorieuse, le 9 août 1917, aux Eparges, au cours d'une attaque allemande. A été cité.

Médaille militaire

Les décorations posthumes dans l'ordre de la médaille militaire sont attribuées aux sous-officiers et soldats du 207e dont les noms suivent :

Besse Moreil, soldat (réserve) à la 20e compagnie du 207e rég. d'infanterie : excellent soldat, très dévoué, très brave. Tué glorieusement, le 27 avril 1917, à son poste de combat. A été cité.

Berron Guillaume soldat (réserve) à la 22e compagnie du 207e rég. d'infanterie : soldat très courageux. A été glorieusement tué le 20 avril 1917 en repoussant une violente contre-attaque ennemie. A été cité.

Enregistrement

M. Combes, receveur de l'enregistrement à Castelnau-Montratier, est nommé à Sigoulès (Dordogne).

Relèvera-t-on l'indemnité parlementaire ?

Notre collaborateur D. A. F. faisait présentir l'autre jour la tentative de nos députés pour se faire augmenter.

Voici l'*Intransigeant* qui confirme ces renseignements.

A la Chambre on en parle

La vie est chère pour tout le monde. Pour les députés comme pour les autres consommateurs.

Cependant, contrairement à certains bruits qui ont circulé en province et même à Paris, nos législateurs ne se sont pas alloué d'indemnité supplémentaire. Ils touchent aujourd'hui 15.000 francs par an, soit 1.250 francs par mois ou 41 fr. 66 par jour, tout comme en 1914.

Or, se rend-on compte de ce que représentent, pour un député 1.250 francs par mois, surtout quand le prix du timbre-poste a été ramené à 15 centimes et qu'il faut écrire des lettres et des lettres, quand tout a renchéri considérablement, quand — avec les œuvres de guerre — les sollicitations pour des souscriptions, des tombolas, etc. se multiplient ?

Disons-le nettement : pour beaucoup c'est une gêne voisine de la misère.

Pendant toute la durée de la guerre, aucun parlementaire n'a osé proposer un relèvement de l'indemnité. Le souvenir de l'accueil fait par l'opinion au vote des 15.000 francs — vote maladroit parce que presque clandestin — a empêché toute initiative de ce genre.

Maintenant la Chambre actuelle est au bout de son mandat, d'ailleurs prorogé. Dans quelques semaines, elle s'en ira.

A quel chiffre ?

Aussi nombre de députés songent-ils — sans trop en parler encore — à éviter à leurs successeurs les difficultés qu'ils ont connues. Avant de partir, ils sont décidés à voter le relèvement de l'indemnité parlementaire, soit une allocation de vie chère.

Quel sera le chiffre auquel ils s'arrêteront ? Ceux qui sont raisonnables parlent de porter l'indemnité à 24.000 francs. D'autres voudraient un chiffre beaucoup plus élevé : 36.000 ou 40.000 francs. Ce serait peut-être excessif.

Il faut le dire, le problème de l'indemnité parlementaire doit être posé. Mais il doit être résolu au grand jour. Tout le monde sait que la vie a renchéri, que les députés ne paient pas leur beurre et leur viande meilleur marché que le commun des citoyens.

Institut électro-technique

Notre compatriote M. Rigal, ancien élève de l'Ecole Normale de Cahors, vient de subir avec succès les épreuves du concours d'admission à l'Ecole d'électrotechnique de Grenoble. Félicitations.

Tout est cher !

Le *Matin* signale qu'à Paris, rue Daunou, un sandwich (14 grammes de pain et 6 grammes de jambon) est vendu 1 franc.

C'est cher : mais que dirait le *Matin* s'il connaissait le fait suivant :

♣

Nos amis pescofis racontaient avec force rouspétance, que voulant taquiner le goujon, ils s'étaient munis à Cahors d'asticots, excellent appât dont le goujon est très friand.

Ils firent leur achat à l'usine d'asticots et firent remplir la boîte spéciale : ça se solda par 0, 60 centimes.

Les pescofis, munis de l'appât, s'installèrent à l'ombre du Pont de Cabessut. Ils ouvrirent la boîte à asticots, et en cherchant bien, au milieu de la sciure de bois, ils parvinrent à en compter 21 !

21 asticots pour 12 sous. Vraiment, les temps sont durs : l'élevage des asticots devient impossible, probablement. Il n'y a plus de têtes de mouton pour les nourrir !

Nos amis pescofis sont revenus de la pêche sans goujon, mais pas de leur ébahissement.

En guise de consolation, ils ont tâché de résoudre le problème suivant. Une tête de mouton produisant des milliers d'asticots, et le prix des asticots étant de 12 sous les 21, à combien revient le mouton ?

L. B.

Fête de la Reconnaissance nationale du 3 août

Convoqués le mardi 29 juillet, à la Préfecture, par M. l'Adjoint Carlin, les Présidents des différentes Sociétés de la ville et des Comités des dames, Mmes Grimal, Doux et Robinet, se sont réunis sous la Présidence de M. le Préfet.

M. le Préfet a exposé en quelques mots le but de cette réunion. Le Ministre de l'Intérieur désirerait que la date du 3 août, anniversaire de la guerre, fût pour les villes de France, une date historique de manifestation de reconnaissance envers nos morts, aussi a-t-il invité les Maires de chaque commune à organiser une fête de commémoration. D'accord avec M. le Maire, M. le Préfet a provoqué cette réunion afin que cette fête ait toute l'ampleur qu'elle mérite. M. le Préfet donne la parole à M. le Maire. Celui-ci expose que M. le Préfet et le Maire ont eu une idée commune, celle de l'érection d'un cénotaphe sur le trottoir de la Mairie, centre de la ville, et dont il fait circuler une esquisse dessinée par un artiste fontionnaire municipal.

Ce cénotaphe, enguirlandé, avec ses lampadères, ses brûle-parfum, sa garde d'honneur, formée de poilus en tenue de campagne, de boys-scouts, de Dames de la Croix-Rouge, ajoute M. le Préfet, produirait, la nuit, une impression sur la foule, à la pensée des héros morts pour la Patrie. M. le Préfet désireux que de temps à autre, le silence fût interrompu, soit par des chants patriotiques ou des marches funèbres, demande à M. l'Inspecteur d'académie si les enfants des écoles de notre ville pourraient former un chœur qui alterneraient avec la musique militaire et les survivants de l'Avenir Cadurcien et la Diane. On est dont d'accord sur cette première mise en scène.

Prenant de nouveau la parole, M. le Préfet dit que cette fête se composera de deux parties bien distinctes :

1° Lecture des discours prononcés la veille à la Chambre en l'honneur des Héros de la Victoire.

2° Lecture des noms des morts au champ d'honneur.

3e Défilé des autorités qui déposeront des gerbes de fleurs sur le cénotaphe et de toutes les Sociétés.

4° Défilé de la foule ; chaque personne étant invitée à déposer une fleur unique.

L'unanimité des suffrages était acquise à ce projet d'ensemble, quand des objections se firent entendre au sujet de l'emplacement du cénotaphe, faisant face à l'éclairage des café où certes ne manqueront pas les consommateurs en la saison ; la cérémonie une fois terminée, le monument funèbre semblerait délaissé. M. le Préfet fait justement remarquer que la fête, n'étant pas une fête de joie, mais la commémoration de nos deuils glorieux, il serait facile d'obtenir des propriétaires la fermeture de leur établissements durant quelques heures. Une autre proposition d'emplacement vint trancher la question. Le monument des Mobiles n'est-il pas de par lui-même, un cénotaphe tant qu'il sera facile de parer, d'orner comme il l'a été indiqué plus haut ? On s'arrête à cette dernière idée.

Donc cet acte de reconnaissance nationale aura lieu la nuit, au monument des mobiles de 1870-71 qui se sentiront mieux vengés encore en prenant leur part de larmes de souvenirs consacrés aux combattants de la grande guerre.

Avant de lever la séance, M. le Préfet propose de nommer M. Barreau pour régler l'ordre du défilé et toutes les mesures à prendre pour assurer le calme et l'harmonie de cette manifestation patriotique.

Ant. CHÉRY.

♣

Le Commandant d'armes serait heureux de voir les officiers de complément en retraite et permissionnaires de Cahors se joindre à lui pendant la cérémonie commémorative du 3 août, journée de la reconnaissance nationale à l'égard de l'Armée en général et plus particulièrement aux soldats morts pour la patrie.

Certificat d'études

Les examens du Certificat d'études ont eu lieu pour les élèves des cantons de Cahors. 72 aspirantes et 65 aspirants y ont pris part. 71 aspirantes et 65 aspirants ont été reçus.

Coopérative régionale militaire de consommation

Assemblée générale des actionnaires caserne Hoff (pensionnat Saint-Gabriel) vendredi 1er août à 17 h. 30. Présence indispensable.

Ordre du jour : Election des six membres du Comité de garnison en vue de la prochaine inauguration de la succursale.

UN COUP DE BALAI

Un groupe de mamans qui, la journée, surveillent leurs bébés s'ébattant sur les Allées Fènelon se plaignent du mauvais entretien de ces Allées.

Depuis le bal du 14 juillet, le sol est recouvert d'une couche épaisse de confettis, véritable bloc de poussière que les enfants ramassent et se lancent à la figure.

Nos Allées étaient autrefois bien nettoyées. On ne le regrettait pas.

Aviron Cadurcien

Samedi, l'Aviron Cadurcien a procédé au renouvellement de son bureau.

On été élus :

Président : M. Manhiabal.

Vices-présidents : MM. E. Gagnayre et Lapuyade.

Secrétaire-trésorier : M. Bonnave.

Capitaine d'entraînement : M. Desprats.

Chargé du matériel : M. Salgues.

Conseillers : MM. Cazard, Girma, Marmiesse, Ferrando.

Le Président, MANHIABAL.

UNION AMICALE des démobilisés des armées des cantons de Cahors

Dans son Assemblée générale du 5 juillet l'Union amicale a approuvé la venue d'un délégué de l'Amicale des Poilus du front de la 17e région pour faire une conférence à la halle aux grains.

Tous les démobilisés du front, hommes de troupes, prisonniers et mutilés sont invités à assister à la grande réunion qui aura lieu le dimanche 3 août à 15 heures précises à la halle aux grains.

Chambre de Commerce

Liquidation des stocks de la guerre

Voici la liste des établissements détenteurs où s'effectueront les ventes de marchandises provenant des stocks de la guerre.

Magasins d'habillement : Lille, Châlons-sur-Marne, Clermond-Ferrand, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Nancy, Epinal.

Nature de la vente : Vente sur soumission cachetées aux mieux disants par lots de 500 chapes et 1.000 manchettes.

Personnes admises à soumissionner : Seront admises à soumissionner toutes les personnes de nationalité française.

Durée de la vente : Les soumissions devront parvenir avant le 25 août prochain au sous-secrétariat de la liquidation des stocks, 19 *bis* boulevard Delessert à Paris 16e. Elles seront ouvertes et lues en séance publique le 25 août à 14 heures, mais le sous-secrétaire d'Etat se réserve un délai de 15 jours pour le classement des soumissions et la notification aux intéressés des lots qui leur sont attribués.

Examen des effets : Sur place, dans les magasins détenteurs, qui devront donner toutes facilités pour cet examen, aux intéressés et leur fournir tous renseignements utiles (quantités et sortes mises en vente).

N. B. Les intéressés trouveront au Secrétariat de la Chambre de Commerce ou à l'Intendance le modèle et la déclaration à établir ainsi que tous autres renseignements.

Vol

Ces jours derniers, une caisse de rubans fut trouvée aux abords du Pont Valentré. Après enquête, il fut reconnu que cette caisse appartenait à un marchand forain, venu à Cahors le jour de la foire dernière. Elle lui avait été volée en gare de Cahors.

Plainte a été déposée contre le voleur.

Cazals

Foire. — Notre foire de lundi a eu son importance habituelle. Les jeunes bouvillons se sont vendus de 1.800 à 2.500 francs ; bœufs de travail, de 4.200 à 4.800 francs ; le tout la paire. Les porcelets valaient de 200 à 250 francs pièce.

Au marché à la volaille, prix toujours très élevé : poules, de 3,50 à 4 fr. ; poulets, 4,50 le demi-kilo. Les œufs valaient 4 fr. 50 la douzaine.

Luzech

Les anciens membres de la fanfare « Les Enfants de Luzech » se sont réunis à la Mairie, dimanche dernier sous la présidence de M. Poujade. Après avoir souhaité la bienvenue aux membres présents, le président adresse un souvenir ému aux sept camarades morts pour la Patrie, et dit qu'afin d'honorer leur mémoire la Société souscrira au monument qui va être élevé à Luzech, cependant qu'une palme offerte par la Société y sera déposée.

La Société estimant que, dans une localité comme la nôtre, la fanfare est un peu l'âme du pays, que ayant 20 ans d'existence elle ne saurait disparaître et que c'est encore une façon d'honorer les morts que de continuer l'œuvre qu'ils avaient entreprise, décide de se reconstituer.

Le bureau est ainsi formé :

Président d'honneur : M. Marieu ; Président : M. Poujade pharmacien ; Vice-Président : M. Cabanes Jules ; Secrétaire : M. Fournier Léonce ; Trésorier : M. Girondе Emile ; Archiviste : M. Barafitte Robert.

Le bureau prie instamment les personnes qui détiennent des instruments de musique, de bien vouloir les apporter de suite à la Mairie.

Service vicinal. — Par arrêté municipal, M. Claret est nommé cantonnier communal en remplacement du regretté Bessières, mort au champ d'honneur.

Salviac

La fête patronale. — La fête patronale n'avait pas été célébrée à Salviac depuis 1914 ; cette année elle a obtenu un grand succès grâce à l'intervention des poilus permissionnaires et en raison du concours de toutes les bonnes volontés. Une cérémonie religieuse a eu lieu le matin du 27 juillet dans notre belle et vaste église. Le Conseil municipal de Salviac précédé de M. le Dr Cambornac, maire et conseiller général, de M. Ménauge, adjoint au maire, la société du Secours mutuel et de la musique, les mutilés les combattants, les poilus en permission, les fonctionnaires formaient un cortège impressionnant.

Notre église fut trop petite pour contenir la foule. Dans une allocution d'une grande éloquence M. Bras, doyen de la paroisse de Salviac, fit un rapide exposé de la grande guerre et nous montra avec infiniment de clarté quels furent les artisans de la victoire.

Il adresse un remerciement ému aux 1.500.000 morts de France et en particulier à nos 55 compatriotes morts au champ d'honneur. En terminant il préconise l'union Sacrée qui devait, selon son opinion, aider au relèvement de la patrie si douloureusement éprouvée.

La céremonie terminée, les cortèges reformés vont défiler devant la terrasse de la mairie où des chants patriotiques furent interprétés par les élèves de nos élèves.

M. le Dr Cambornac, maire de Salviac, prit ensuite la parole. En un langage impeccable de forme, il célébra les hauts faits des poilus-paysans de France, depuis la Marne jusqu'au 11 novembre 1918, nous parla de leur vaillance, de leur endurance, rendit un hommage ému aux morts de la commune dont le souvenir restera impérissable et dont les noms seront gravés dans le marbre : il nous invita à ne pas nous départir d'une union intime de tous pour rendre notre France plus grande et plus prospère. En terminant M. le Maire ce dont nous le remercions en raison de son autorité dans la commune donna de sages conseils. Il vanta les bienfaits du travail seul fécond, fit passer devant nos yeux toutes les conséquences funestes d'une révolution aussi stupide que néfaste que des esprits égarés voudraient déchaîner dans notre pays. En quelques mots, il condamna les théories malsaines du bolchevisme et c'est au milieu des acclamations qu'il termina son éloquent discours. M. Mompart conseiller municipal, au nom des combattants traça les faits et gestes des poilus de France qui doivent s'unir à l'arrière comme ils le furent au front ; avec émotion il nous parla des mutilés glorieux que nous devons saluer bien bas, des épouses et des mères en deuil qui ont bien mérité de la Patrie.

Le soir, les jeux et les amusements de toutes sortes furent donnés en distraction à la foule et selon le désir de M. le Maire jeunes et vieux se livrèrent aux plaisirs pacifiques de la fête patronale.

Cette journée restera dans le souvenir de tous ceux qui l'auront vécue.

Martel

La commission des foires et des marchés rappelle au public qu'à l'occasion de la foire du samedi 2 août, elle primera les veaux de lait et les laines.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 40.

Les grèves anglaises
La crise devient grave

Les pourparlers rompus

De Londres : Les négociations entre les représentants des mineurs du Yorkshire et les patrons sont rompues.

De Londres : Le *Times* dit que les négociations au sujet des mines ayant échoué, il est évident que la grève entre dans une phase excessivement sérieuse.

La crainte de l'industrie

Les industriels anglais déclarent que l'Europe continentale déserte leur marché en faveur de l'Allemagne, de l'Amérique et du Japon.

La crise sera mondiale

De Londres : La crise charbonnière sera mondiale car, même en Amérique, on prévoit la disette pour cet hiver.

L'arrêt des trains italiens

De Rome : Par suite du manque de charbon, la plupart des trains seront supprimés en Italie, notamment les trois directs de Rome-Paris.

Contre le séparatisme

De Zurich : Le ministre bavarois a décidé de s'opposer, par tous les moyens, aux tentatives séparatistes du Palatinat.

Aux Halles de Paris

Grande effervescence, ce matin, aux Halles de Paris.

Les acheteurs au détail ont refusé d'acheter aux prix faits par les acheteurs en gros. Un service d'ordre a dû être organisé. Les transactions sont arrêtées.

A la Chambre

La Chambre continuera tantôt la discussion du projet relatif à la revision des soldes militaires.

L'effondrement des Hongrois

De Zurich : L'armée hongroise, dès les premières attaques des Roumains, s'effondra. Des unités prirent la fuite sans combattre. La panique règne à Budapest.

Bela Kuhn s'en irait

De Zurich : Deux adversaires de Bela Kuhn sont à Vienne où ils ont entamé des pourparlers avec les missions militaires anglaise et italienne en vue de renverser le gouvernement de Bela Kuhn. Celui-ci serait disposé à abandonner le pouvoir si on lui garantit la vie sauve.

L'impôt en Italie

De Rome : Un impôt sur la richesse patrimoniale frappera toutes les fortunes au-dessus de 50.000 fr.

Le prix du pétrole

De Washington : Le Sénat a autorisé la Commission fédérale à ouvrir une enquête sur la récente augmentation du prix du pétrole.

L'emprunt belge

De Bruxelles : L'emprunt Belge en Amérique a échoué, parce que le gouvernement américain prétendait que le produit devait être affecté à des achats sous le contrôle yankee. La Belgique a refusé.

Les chantiers anglais

De Londres : Les chantiers navals de la Clyde accusent une production de 29.866 tonnes pour le mois de juillet.

AVIS DE DETTES

M. Georges BOUDIN à l'honneur de faire connaître qu'il ne répondra d'aucunes dettes faites par sa femme née Berthe COMBECAVE.

Magasin « A la Pensée » Cahors

ON DEMANDE

Une vendeuse en Mercerie : se présenter avec références.

Etablissements BRUEL, Fils

SOUILLAC (Lot)

ATELIERS DE RÉPARATIONS D'AUTOMOBILES ET MOTEURS

Sous la direction de **M. JUILLIA**

Mécanicien-spécialiste des 1res maisons de construction de Paris

Réparations et mise au point de tous véhicules et moteurs. — Pièces détachées. — Soudure autogène. — Travaux de tour. — Réparations de carrosseries. — Garnitures de capotages. — Remise en état de magnétos. — Réparations et charges d'accumulateurs. — Accessoires. — Pneumatiques. — Bougies. — Transports marchandises par camions-automobiles. — Locations de voitures automobiles pour courses et tourisme.

Télégrammes : **BRUEL**, Souillac.

TÉLÉPHONE : 4.

60 moteurs-dynamos de 3 à 70 HP disponibles, Turbines, Alternateurs, Groupes électrogènes, Installation complète d'Usines. **ATELIER d'ÉLECTR.**, 11, R. J. J. Rousseau, BORDEAUX.

COMMUNE DE CAILLAC

EXTRAIT d'acte d'Association

Le six juillet mil neuf cent dix-neuf, vingt-quatre propriétaires de la commune de Caillac, se sont réunis en Association syndicale libre, conformément à la loi des 21 juin 1865 — 22 décembre 1888 et au règlement d'administration publique du 9 mars 1894, pour l'exécution et l'entretien de travaux d'irrigation de la plaine de Caillac.

L'Association a pour organes administratifs, l'Assemblée générale, le syndicat et le directeur.

Le syndicat règle, par ses délibérations, les affaires de l'Association.

L'Association est soumise à toutes les règles et conditions édictées par la loi des 21 juin 1865 — 22 décembre 1888, par le règlement d'administration publique du 9 mars 1894 et notamment par l'article 2 de ce règlement qui dispose que les obligations qui dérivent de la constitution de l'Association syndicale sont attachées aux immeubles engagés et les suivent en quelques mains qu'ils passent jusqu'à dissolution de l'Association. Information en est donnée d'ailleurs aux acheteurs éventuels des parcelles engagées.

M. Lafage Alfred a été élu directeur de l'Association par le syndicat.

L'Assemblée générale des propriétaires associés se réunira tous les ans dans la seconde quinzaine de janvier.

Le Gérant : A. COUESLANT.

Imprimerie COUESLANT (*personnel intéressé*).

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 6

LE MARIAGE DE MADEMOISELLE GIMEL

Dactylographe

Par RENÉ BAZIN

De l'Académie Française

II

LE CAHIER

» — Je connais si peu la campagne, Monsieur. La rue Saint-Honoré, songez donc !

» Je n'osais pas le regarder. La main qu'il avait posée sur la table se crispa, puis s'allongea de nouveau et saisit une nouvelle image. Il a la main longue, sèche, les phalanges fines et les articulations fortement nouées ; c'est la main d'un fort et d'un sentimental. Madame Mauléon, immobile d'inquiétude, devait interroger mon visage.

» — Alors, ceci, Mademoiselle ? La haute vallée du Valromey, si vous y passiez, vous étonnerait au moins, j'en suis sûr. Ce sont des villages dans une grande cuve fraîche et verte, que remplit le vent des montagnes. En hiver, nous avons souvent un mètre de neige.

» Il hésita un instant, prit une nouvelle carte postale, la retourna, et, mettant le doigt sur une tache d'un gris clair :

» — Voici notre maison. Elle est connue, là-bas, comme le Louvre à Paris. Ma mère y habite encore, seule, à présent que je suis parti... Madame Théodore Morand.

» Pourquoi me disait-il cela ? Le ton de sa voix était subitement devenu autre. Je levai la tête, pas beaucoup, assez pour que mon regard, du coin de mes yeux, pût rencontrer les yeux de M. Morand. Ce lieutenant est un singulier homme : il était aussi pâle, aussi sévère d'expression, que s'il m'eût proposé un duel. Il attendait ma réponse comme si sa phrase avait eu une signification d'une haute importance. Et je crois, en vérité, qu'il avait voulu dire :

» — C'est là qu'habitera, un jour, celle qui sera ma femme, et si vous écoutiez bien, Mademoiselle, mon cœur qui est si près du vôtre, vous entendriez votre nom...

» Je l'entendais, Monsieur ; mais je suis de Paris, et je suis une employée qui gagne sa vie : cela fait deux raisons pour être défiante. J'ai eu l'air de ne pas comprendre, pensant qu'il répéterait plus clairement sa pensée, si je faisais ainsi. Et j'ai dit :

» — En vérité, non : le plus loin que j'aie été c'est Bagnolet.

» Il m'a regardée avec plus d'attention, pour voir si j'étais intelligente, et probablement aussi il a trouvé que je ne m'exprimais pas dans un français très pur.

» Car il a eu un sourire bref, comme un tour de roue d'auto. Puis, négligemment, il a rassemblé les cartes postales, même celles que je n'avais pas vues.

» — Je vous demande pardon, Mademoiselle, de vous avoir montré des choses si peu intéressantes pour vous.

» — Mais comment donc, Monsieur, il n'y a pas d'offense : au contraire.

» Il a repris sa place, et moi j'ai repris la mienne. Madame Mauléon, très émue, et qui croit toujours qu'il n'en paraît rien, s'est remise à contempler le soleil à travers les vitres. Je n'ai plus avalé une bouchée de pain, j'ai laissé dans sa soucoupe une portion de cerises. Le lieutenant a bu d'un trait un verre de café, et il est parti, sans dire un mot à la crémière. En passant à côté de moi, il a salué militairement, et comme il aurait salué Madame Mauléon, rien de plus, rien de moins.

» Quand il a eu fermé la porte, je me suis levée, moi aussi. Et ce n'a pas été long :

» — Expliquez-vous, Madame Mauléon, qu'est-ce que cela signifie ?

» — Qu'il vous aime, ma petite.

» — Parlez plus bas : vous avez un client.

» — Il est sourd... Mais vous voilà toute pâle, ma belle. Qu'avez-vous ?

» — C'est qu'il fait froid dans votre boîte.

» — Vingt-six degrés : vous appelez ça froid ? Allons, avouez donc ! Vous en tenez pour lui, vous aussi.

» — Vous plaisantez, je ne le connais pas !

» — On aime toujours avant de connaître. Et puis, vous allez le connaître, il ne souhaite que cela... Approchez encore, que Louise n'entende pas : il vous demande un rendez-vous.

» — A moi ! mais je ne suis pas de celles-là !

» — Vous vous fâchez ? Vous ne le connaissez pas, en effet ! Eh bien ! voici les mots mêmes qu'il m'a dits, je vous les répète : — Vous demanderez, Madame Mauléon, si Mademoiselle Gimel voudrait bien me faire l'honneur de m'accorder dix minutes d'entretien.

» — Il a dit : « l'honneur ? »

» — Mais oui.

» — Vous êtes bien sûre ?

» — Je l'entends encore : l'honneur, l'honneur, je le jurerais !

» — Alors, je dois accepter. L'honneur ! C'est pour le bon motif ! c'est... Ah ! je vous en prie. Madame, ne me donnez pas une fausse joie. Je ne suis qu'une pauvre fille. J'ai l'air de plaisanter souvent, mais c'est parce qu'il le faut. Je suis une tendre, tout au fond.

» — Comme moi !

» — Être aimée pour soi-même, c'est une chose qu'on a toujours désiré. Quand elle vient comme ça, tout à coup, vous comprenez...

» — Oui, on en pleure.

» — Non, je ris, vous le voyez.

» — C'est la même chose, petite ! Qu'on rie, qu'on pleure, le cœur ne sait plus ce qu'il fait. Qu'est-ce qu'il faut que je lui réponde, à votre... amoureux ?

» — Pas encore ! Je ne sais pas si je lui plairai, quand il aura causé avec moi... Où me conseillez-vous de le rencontrer ? Ah ! c'est maman qui va être contente !... Pas chez elle, tout de même ?

» — Non, il veut vous parler d'abord, à vous seule, ni chez moi, ni chez vous ; un endroit tranquille, sans autobus.

» — Place de la Concorde, alors, à côté de la statue... Ah ! non, c'est impossible, toutes mes petites amies croisent par là.

» — Faites cent pas de plus ; il vous attendra près de la serre des Tuileries, sur la terrasse à droite, du côté de la Seine, à six heures et demie.

» — C'est cela !

» — L'endroit est parfait. Jusqu'à huit heures, on trouve encore des enfants avec des bonnes. Elles ne s'étonneront pas, vous savez. Elles sont habituées. Et pour quel jour ?

» — Mais, demain ! Pourquoi tarder ? Il désire que ça ne soit pas demain ?

» La crémière se mit à rire.

» — Où prenez-vous cela ? Mais non ! Il est plus amoureux que vous, plus pressé de vous le dire que de vous l'entendre ; et, quand je lui dirai « demain », il me demandera : — Pourquoi pas aujourd'hui ?

» J'avais cette grande joie qui transparaît et qui se trahit, quoi qu'on fasse. Je m'étais souvent dit :

» — J'aimerai peut-être, mais je ne le montrerai pas, c'est trop bête !

» Je sens bien que je n'ai pas tenu parole. « Être aimée », je goûtais ces deux mots là, comme autrefois, je laissais fondre une dragée dans ma bouche. Les passants me regardaient-ils plus que d'ordinaire ? Ceux qui portent un secret joyeux s'imaginent qu'ils sont transparents. Ils n'ont peut-être pas tord. A la banque, je ne tenais pas en place. Cette sotte de Marthe, qui se croit artiste parce qu'elle a des bandeaux à la Vierge, n'a pas manqué de faire remarquer que je m'étais dérangée quatre fois pour demander des renseignements à M. Amédée, dont je copiais le rapport ; mais Raymonde, qui est plus experte et plus méchante, a pris le rapport achevé, sur une table, sous prétexte de l'examiner, et elle est allée le porter elle-même au jeune secrétaire. J'ai laissé faire. Elle est restée longtemps. Elle est revenue avec les yeux plus rouges que de coutume. Il paraît qu'elle a fait la scène la plus incroyable, — c'est de M. Amédée que je tiens le détail : il m'a parlé, à la sortie, — la scène de jalousie. Ah ! bien placée !

» — Il y a vraiment, Monsieur, une préférence que je ne m'explique pas, pour Mademoiselle Evelyne. Je suis la plus ancienne, et les rapports lui sont confiés... Ce n'est pas la peine d'être dévouée... Je ne sais pas si vous avez remarqué, Monsieur, que cette péronnelle est de plus en plus évaporée... Aujourd'hui, cela dépasse les bornes.

» Ici, elle s'attendrissait.

(*A suivre*).